

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Faux paniers bios : les vérifications effectuées par le CARTV donnent un tout autre portrait !

Montréal, le 25 août 2008 - Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a pris connaissance du contenu de l'article de monsieur Fabien Deglise intitulé *Des paniers pas si bios* dans *Le Devoir* du 25 août 2008, de même que de celui de La Presse Canadienne qui a été répercuté dans plusieurs quotidiens et sites Web québécois.

Rappelons que le CARTV est chargé de surveiller l'usage de l'appellation « biologique » pour les produits agricoles et aquacoles dans le cadre de l'application de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. L'usage de cette désignation est réservé exclusivement aux entreprises de production, de transformation ou de distribution qui ont obtenu la certification biologique d'un certificateur accrédité par le CARTV. Les restaurateurs ne sont pas assujettis à la certification en vertu de l'article 1.6.2 des *Normes biologiques de référence du Québec*. Quant aux fermes en transition (précertification) biologique, celles-ci n'ont pas le droit d'utiliser l'appellation biologique sur leurs étiquettes ou dans leurs publicités, et relèvent strictement des organismes certificateurs.

Au Québec, la régie biologique de près de 1500 sites d'exploitation est évaluée par les certificateurs accrédités par le CARTV. Parmi ceux-ci, on recensait le 31 décembre 2007, 523 sites de production végétale et 162 sites de production animale.

Le CARTV a effectué des vérifications relatives au statut des fermes citées dans l'article de monsieur Deglise. Selon les informations obtenues auprès des certificateurs concernés, la ferme localisée à Rivière-Rouge, nullement présentée comme biologique par Équiterre, est bel et bien existante et serait en démarche de précertification biologique. La ferme de Saint-Chrysostome est en processus de précertification telle que l'indique Équiterre. La ferme de Sherrington présentée en précertification, l'était bel et bien au moment où Équiterre a publié son dépliant *Avez-vous votre fermier de famille 2008*, mais a abandonné la démarche dans les mois suivants.

Quant aux trois cas de fermes mentionnées et prétendument non-inscrites dans les registres des certificateurs, nous avons obtenu des preuves que celles-ci, situées respectivement à Sainte-Catherine de Hatley, Mirabel et à Cookshire (et non Lennoxville), sont bel et bien assujetties au contrôle d'un certificateur accrédité. Plusieurs raisons font en sorte que la certification de ces entreprises pourrait ne pas apparaître à première vue, dont un nom d'entreprise différent que celui utilisé, ou la cession de l'entité à un nouveau propriétaire, etc.

Équiterre effectue la promotion du modèle de l'agriculture soutenue par la communauté. Dans ce sens, il ne peut être assimilé à un distributeur ou un détaillant qui offre des produits biologiques à la vente. Le statut des fermes participantes est bel et bien identifié dans les listes publiées par Équiterre, qu'il s'agisse de fermes dont les produits sont certifiés biologiques ou de fermes en transition (précertification). Équiterre a toutefois accepté de travailler avec le CARTV dans les jours qui suivent pour s'assurer que les informations comprises dans ses publications et son site Web ne recèlent aucune allégation pouvant induire le public en erreur.

Le CARTV compte pour sa part s'assurer au cours des prochaines semaines que les organisations de tout type qui font la promotion d'entreprises dont les produits sont «biologiques», insèrent dans leurs publications une information qui ne risque pas d'être erronée en cours de publication. Il s'assurera en parallèle que les certificateurs accrédités effectuent une complète vérification de leurs listes d'entreprises détenant une certification biologique afin que celles-ci ne présentent un statut erroné pour aucun établissement.

- 30 -

Source : Denis-Paul Bouffard
Président – directeur général